



A S S U R A N C E S

Un Réservoir de Sécurité

**FORMATION
DECES EMPRUNTEUR**



World Class African Insurance

DECES EMPRUNTEUR

L'offre de la SAAR Vie



L'assurance « Décès emprunteur / perte d'emploi » a pour objet de garantir le versement à l'organisme prêteur (désigné comme bénéficiaire) du solde du prêt restant dû par l'emprunteur en cas de décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive de celui-ci. Il garantit aussi optionnellement le versement des échéances de remboursement du prêt en cas de licenciement de l'emprunteur.

DECES EMPRUNTEUR

L'offre de la SAAR Vie



Un contrat avec double garantie : le décès-invalidité absolue et définitive et la perte d'emploi qui permet de :

- Mettre les héritiers de l'emprunteur à l'abri d'un remboursement ;
- Protéger le patrimoine de l'assuré en cas de chômage ;
- Offrir une garantie de remboursement du prêt à l'organisme prêteur.

DECES EMPRUNTEUR

LES GARANTIES AU CONTRAT



- Décès / invalidité Absolue et Définitive : en cas de décès ou d'invalidité Absolue et définitive de l'assuré, le contrat garantit le remboursement intégral du solde du prêt restant dû conformément au tableau d'amortissement.
- Perte d'emploi : en cas de licenciement de l'assuré avant le terme du contrat, le contrat garantit le remboursement trimestriel de l'échéance de prêt restant dû jusqu'à extinction totale.

DECES EMPRUNTEUR

CESSATION / REDUCTION DES GARANTIES



Les garanties cessent :

- Au terme de la période de couverture
- En cas de non paiement des primes
- À la résiliation du contrat
- En cas de décès de l'assuré

DECES EMPRUNTEUR

LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- Être une personne physique âgée de 64 ans au plus
- Remplir un bulletin d'adhésion « DECES EMPRUNTEUR »

Pièces à fournir :

- Fournir les 3 derniers bulletins de salaire
- Fournir Une attestation de travail
- Fournir une copie de la pièce d'identité de l'assuré



DECES EMPRUNTEUR

LES MODALITES DE PAIEMENT DE LA PRIME

Les primes sont payables en une fraction unique par virement bancaire, espèce ou chèque. Le paiement fractionné est possible



DECES EMPRUNTEUR

LES RISQUES NON COUVERTS.



**QUELS SONT LES RISQUES
QUI NE SONT PAS
COUVERTS?**

DECES EMPRUNTEUR

LES RISQUES NON COUVERTS (DECES / INVALIDITE).

- ➡ Le suicide avant deux (02) années d'assurance ;
- ➡ L'aviation dans un appareil conduit par un pilote muni d'un brevet ou d'une licence ;
- ➡ La guerre : la couverture est fonction des conditions définies par la législation.



DECES EMPRUNTEUR

LES RISQUES NON COUVERTS (GARANTIE PERTE EMPLOI).

- Les départs en retraite ou préretraite ;
- Les départs dans le cadre d'un départ négocié ;
- La démission, licenciement pour corruption, détournements, escroquerie
- La fin du contrat à durée déterminée ou le congédiement en période d'essai ;
- Le chômage partiel ;
- Le licenciement pour abus de stupéfiants ou d'alcool ;



DECES EMPRUNTEUR

LES RISQUES NON COUVERTS (GARANTIE PERTE EMPLOI).

- ▶ Le licenciement à la suite de guerre civile, guerre étrangère, émeutes mouvements populaires ;
- ▶ Sont également exclus de la garantie, les pénalités de retard, les éventuelles indemnités pour remboursement anticipé ou autres indemnités conventionnelles



DECES EMPRUNTEUR

CHAMP D'APPLICATION DE LA GARANTIE.



Délai de carence : Délai de 6 mois pour la garantie perte emploi

DECES EMPRUNTEUR

MODALITES DE REGLEMENT DE LA PRESTATION.



Le souscripteur ou tout autre personne ayant un intérêt doit déclarer à la Compagnie d'Assurance, dans les meilleurs délais tout fait susceptible de se traduire par une prestation.

DECES EMPRUNTEUR

MODALITES DE REGLEMENT.

Les pièces à fournir :

- ➡ **Le courrier de déclaration de sinistre**
- ➡ **L'original du contrat remis au souscripteur**
- ➡ **Le tableau d'amortissement**
- ➡ **La pièce d'identité du bénéficiaire**



DECES EMPRUNTEUR

MODALITES DE REGLEMENT.



Si la déclaration est consécutive à un décès (en ajout aux autres pièces demandées) :

- **Acte de décès ;**
- **Certificat de genre de mort ;**
- **Extrait de naissance du défunt ou photocopie de la CNI**

DECES EMPRUNTEUR

MODALITES DE REGLEMENT.



En cas d'invalidité absolue :

- ▶ **Certificat médical constatant l'invalidité (certificat médical de guérison en cas d'accident corporel) ;**
- ▶ **Procès-verbal de contrat d'accident en cas d'accident de la circulation ;**
- ▶ **Copie de la pièce d'identité de l'assuré ;**
- ▶ **Original du contrat.**

DECES EMPRUNTEUR

MODALITES DE REGLEMENT.



En cas de perte emploi :

- ▶ **Attestation de travail ;**
- ▶ **Lettre de remerciement de l'employeur**
- ▶ **Attestation de chômage fournie de la CNPS ou CGRAE pour chaque paiement trimestrielle en cas non retrouvaille d'emploi.**

DECES EMPRUNTEUR

DELAI DE REGLEMENT.



Trente (30) jours après la remise
des pièces justificatives

